

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 AVRIL 2022

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Hervé BONGLET, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Pascale MARGUIER, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Claude POIRSON, Bernard SÉNÉ,

Absents : Cécile FELIX qui donne procuration à Didier PAINEAU, Jean-François CHAPON qui donne procuration à Ludovic PICOD et Stéphane VALLET

Secrétaire de séance Hervé BONGLET

Approbation du PV du conseil du 9 mars 2022

- 1- Appel d'offres pour la rénovation du bâtiment mairie : choix du cabinet d'architecte
- 2- Grand Besançon : fond de concours relatif aux programmes de travaux voirie
- 3- Vote des taux des contributions directes 2022
- 4- Vote du budget communal et du budget lotissement 2022
- 5- Attribution des subventions aux associations
- 6- SYDED : taxe finale sur l'électricité
- 7- Concession cimetièrre : créance à recouvrir
- 8- Vente de bois parc communal
- 9- Mutuelle des agents de la fonction territoriale : projet d'adhésion
- 10- Location terrains communaux
- 11- Questions diverses

1. Appel d'offres pour la rénovation du bâtiment mairie : choix du cabinet d'architecte

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation du bâtiment mairie. Un appel d'offre a été réalisé pour les études de maîtrise d'œuvre. Une seule offre a été déposée en mairie par le Cabinet d'architecte Patrick MASSON pour un montant de 36 500 € HT soit 43 800 TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil retient la proposition de M. MASSON Patrick, architecte et autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

Le lycée LEDOUX de Besançon participera au projet pour l'agencement intérieur.

Création d'un groupe de travail : Didier PAINEAU, Claude POIRSON Jean Louis FUMEY, Hervé BONGLET, Evelyne FEIN, Simone DELIOT Marie-Françoise BUNOUST

2. Grand Besançon : fond de concours relatif aux programmes de travaux voirie

Le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté Urbain du GRAND BESANCON pour un montant de 193 554,98 € HT. Ce fond de concours concerne les travaux de voirie qui ont débuté en 2018 et ont été réalisés Grande Rue, Place de l'Église et Rue Jouffroy d'Abbans ainsi que la rénovation de l'éclairage public.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3. Vote des taux des contributions directes 2022

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des deux taxes pour l'année 2022 comme ceux de 2021
soit : Taxe foncière : bâti : 39.55 %
Taxe foncière : non bâti : 22.70 %

L'exposé du Maire entendu, le conseil **VOTE à l'unanimité** les taux des 2 taxes pour l'année 2022.

4. Vote du budget communal et du budget lotissement 2022

- Présentation du budget COMMUNAL 2022 par chapitre :

COMMUNAL	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	639 929	639 929
Investissement	368 271	368 271

- Présentation du budget LOTISSEMENT 2022 par chapitre :

LOTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	180 820.00	180 820.00
Investissement	131 424.86	131 424.86

Il reste deux parcelles à vendre qui sont réservées chez le notaire de Saint Vit.

Le conseil approuve et vote à **l'unanimité** le budget COMUNAL et le budget LOTISSEMENT 2022

5. Attribution des subventions aux associations

Commission culturelle : le conseil décide d'attribuer une enveloppe de 3000 € sur le budget 2022 pour les projets culturels. Une commission composée de Marie-Françoise BUNOUST, Jean Louis FUMEY, Jean-François CHAPON, Nicolas GIRARDET, Ludovic PICOD et Didier PAINÉAU se réunira tout au long de l'année pour attribuer le montant à verser à chaque manifestation prévue sur la commune.

M. FUMEY Jean Louis, adjoint présente les dossiers des associations qui ont fait une demande de subventions auprès de la Mairie. Après discussion, le conseil vote les subventions suivantes pour 2022

ASSOCIATION PARENTS ELEVES DE BYANS	500 €
ASSOCIATION ESPERANCE DE BYANS	1000 €
ASSOCIATION LA PETTIE FABRIQUE DE BYANS	400 €
Entraide St Vitoise	50 €
Banque Alimentaire du Doubs	50 €
Prévention routière	50 €
Sclérose en plaque	50 €
Oncodoubs	50 €
Téléthon	50 €
TOTAL	2200 €

Pour les voyages scolaires au collège de Quingey, la commune de Byans participe habituellement à hauteur de 50 % du coût restant à la charge de chaque famille.

6. SYDED : taxe finale sur l'électricité

Le conseil décide d'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7. Concession cimetièrre : créance à recouvrir

Le conseil autorise le Maire à recouvrir une créance pour une concession cimetièrre et à émettre le titre de recettes correspondants

8. Vente de bois parc communal

Le conseil municipal donne son accord pour la vente de 9 stères de bois au prix de 20 € le stère concernant l'abattage de bois réalisé par les chantiers départementaux près du Shelter au parc communal de Byans.

Le bois a été vendu à M. et Mme REVEILLON Michel domiciliés à Byans sur Doubs, un titre de recettes sera émis.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

9. Mutuelle des agents de la fonction territoriale : projet d'adhésion

Le Conseil Municipal décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour **le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT. Le niveau de participation sera fixé comme suit : 50 % de la participation mensuelle avec un plafond de 40 euros maximum.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

10. Location terrains communaux

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de renouveler

- le bail de la parcelle cadastrée AC 37 lieudit « Les Arbeux » pour 6 années à compter du 1er juin 2019 jusqu'au 31 mai 2025 à M. et Mme RIBEIL Didier domiciliés route de la Saline à Byans sur Doubs.
- le bail de la parcelle cadastrée AC 29 lieudit « Les Arbeux » pour 6 années à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2023 à M. et Mme BUNOUST Claude domiciliés Gde Rue à Byans sur Doubs.

Le conseil vote le prix de ces locations à 16 € par an avec un préavis de 6 mois en cas de congés et autorise à signer lesdites locations.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

11. Questions diverses

- Des élagueurs sont intervenus pour l'entretien des arbres du cimetière et abattage d'arbres côté Quingey
- Parc communal :
 - ❖ Réalisation prévue d'un bardage en bois sur 3 côtés du préau d'une hauteur de 2 mètres pour protéger la scène
 - ❖ Empierrement du chemin vers l'entrée de la scène pour faciliter l'installation du matériel et l'accès aux PMR
 - ❖ Installation de toilettes sèches 3 devis de 30 000 € - 13 000 et 11000 € sont à l'étude
- Don pour l'Ukraine : 660 euros ont été versés et la commune s'est inscrite sur le site Solidarités Ukraine de l'Etat pour la mise à disposition du logement 19 place de l'église.
- L'aire de retournement Chemin de Chevanne est en cours d'instruction par le Grand Besançon

Fin de la séance à 23h40